RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Modification simplifiée n°7 du PLU de Port-La-Nouvelle (Aude)

N°saisine : 2025-014272
N°MRAe : 2025AO29

Montpellier, le 14 avril 2025

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 13 janvier 2025, la **c**ommune de Port-la-Nouvelle a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Modification simplifiée n°7 du PLU de Port-La-Nouvelle (Aude) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 avril 2025 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.